

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE ET REMBOURSEMENT DES FRAIS

FRAIS DE TRANSPORT

TRAIN

Remboursement du billet 2^e classe.

Joindre les billets de train compostés originaux ou en cas de billet électronique, le document sur lequel figure un flash code ainsi que la photocopie de votre carte grand voyageur (si vous en possédez une).

Dans tous les cas, vérifiez que le ou les document(s) que vous nous faites parvenir servent à la fois de titre de transport et de facture.

AVION

Les déplacements en avion sont possibles :

- s'ils évitent les frais qu'occasionnerait une arrivée la veille du stage ;
- si le temps de déplacement en avion n'est pas concurrencé par le TGV.

La liste des départements dont les billets d'avion seront remboursés par le CFS : 06, 09, 11, 13, 15, 20, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 38, 40, 43, 56, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 73, 81, 82, 83.

Joindre la facture et la carte d'embarquement ou, en cas de billet électronique, le document sur lequel figure un flash code.

Nous vous demandons instamment de faire le maximum pour voyager à tarif réduit (abonnements, tarifs spéciaux entreprises...).

Sur les vols Air France, vous pouvez bénéficier de réductions si vous réservez à l'avance.

Par ailleurs, n'hésitez pas à comparer les tarifs des différentes compagnies desservant votre trajet.

Dans tous les cas, vérifiez que le ou les document(s) que vous nous faites parvenir servent à la fois de titre de transport et de facture.

VOITURE

Défraiement du carburant :

- 0,50 euros/km pour une personne seule ;
- 0,60 euros/km pour du covoiturage.

400 km (A/R) au total pris en charge (pour d'éventuelles dérogations, merci de contacter le CFS en amont). Sans accord préalable et dès lors que vous avez roulé plus que 400 km (A/R), le remboursement se fera sur la base d'un billet de train en 1^{ère} classe.

Mentionner, sur la note de frais, le(s) nom(s) du/des passager(s), en cas de covoiturage joindre le trajet via Mappy ou autre.

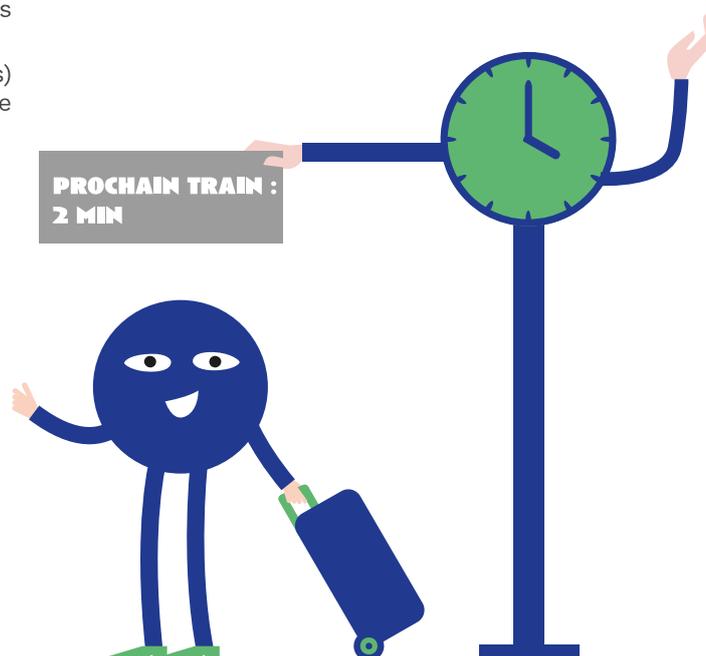
Les frais de péage sont remboursés sur justificatifs.

Les transports en communs doivent être privilégiés dès lors qu'ils réduisent le temps de transport.

Attention !

Ne sont pas pris en charge :

- les frais de taxi ;
- les frais de parking parisien ;
- les frais des stagiaires habitant la ville où se déroule le stage ou à proximité de celle-ci.



FRAIS DE SÉJOUR

Attention

Ces frais sont composés de deux types de dépenses, le plafond pour chaque dépense doit être respecté :

- les frais de repas : le midi 30 euros et 35 euros le soir ;
- les frais d'hébergement (nuitée + petit déjeuner + taxe de séjour) :
 - ▶ 145 euros pour une nuitée ;
 - ▶ 155 euros pour les grandes métropoles (Marseille, Bordeaux, Lille, Lyon, Toulouse, Strasbourg, Nantes) ;
 - ▶ 175 euros pour Paris et petite couronne.

Le remboursement ne sera possible que **sur présentation de justificatifs originaux**. Pour l'hébergement et/ou la restauration, **une facture** demandée à l'hôtel et/ou au restaurant, sur papier à en-tête original est acceptée par les services de contrôle.

Pour **toute information complémentaire ou demande justifiée de dérogation, contactez-nous avant le stage**.

Une note de frais vous sera remise au cours du stage. La remplir, l'envoyer au CFS et **y joindre les pièces justificatives originales** (délai d'envoi : maximum trois semaines après le stage). L'émargement de la liste des participants attestera de votre présence.

Le règlement de vos frais vous sera envoyé par lettre-chèque sous trois semaines environ, à réception de votre note de frais. Il ne prendra pas en compte les éventuels dépassements occasionnés par le non-respect des règles énumérées ci-dessus.

La nuitée précédant le 1^{er} jour du stage peut être prise en charge sur demande écrite valablement justifiée. Les hébergements sont uniquement possibles pour les provinciaux. Les franciliens doivent rentrer chez eux le soir du 1^{er} jour de stage.

HÉBERGEMENT HÔTEL

En aucun cas le CFS ne s'occupe de réserver des chambres pour les stagiaires.

Nous vous recommandons de réserver votre chambre dès confirmation de votre inscription. Les hôtels étant rapidement complets à Paris nous vous conseillons de réserver votre chambre dès confirmation de votre inscription afin de pouvoir respecter le barème (voir les conditions de prise en charge plus haut).

Nous vous conseillons d'utiliser des plateformes de réservation en ligne, pour certaines il est possible d'annuler en cas d'imprévu jusqu'à 48 heures avant l'échéance.

BULLETIN D'INSCRIPTION À UN STAGE INTERPROFESSIONNEL

CFE-CGC - Secrétariat du CFS

Immeuble OVH Cloud StreamBuilding 2^e étage - 42 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris

☎ : 01 55 30 12 79 - ✉ : cfs@cfecgc.fr

 Retrouvez toutes les formations sur l'intranet :
<https://intranet.cfecgc.org/centre-de-formation-syndicale/liste-stages>

Si vous désirez suivre plusieurs stages, nous vous remercions de remplir un bulletin par stage souhaité.

Nom Prénom

N°adhérent confédéral (n° à 6 chiffres sur votre carte adhérent)

Adresse

CP Ville

 (pers)  (port)  (prof)

E-mail @

Merci d'écrire lisiblement votre adresse e-mail afin que nous puissions vous faire parvenir votre convocation.

En cochant cette case je certifie que ce mail est bien mon adresse e-mail de contact, c'est-à-dire celle à laquelle je consens à recevoir les messages de la CFE-CGC.

Date de naissance / /

N.B : Il est vivement recommandé de ne pas utiliser une boîte mail professionnelle dans le cadre des communications entre adhérent et organisation syndicale, le système d'information appartenant à l'employeur la mention « personnel » ou « privé » ne peut empêcher toute consultation, notamment accidentelle. Vérifier par conséquent que votre e-mail de contact n'est pas une adresse professionnelle et si tel est le cas, nous vous conseillons de nous communiquer une adresse personnelle.

Entreprise

Votre fédération d'appartenance ou syndicat national non fédéré

.....

Dates et types des stages déjà effectués

.....

.....

Avez-vous déjà suivi le module d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » ? Oui Non

Je m'inscris au stage

qui se tiendra à Paris les (un seul choix de dates).....

Je prends note que l'inscription aux stages organisés par la CFE-CGC peut emporter la communication de certaines données personnelles (prénom et nom) à des prestataires qui peuvent concourir à leur réalisation (organismes de formation, gestionnaires de salles, hôtels). En demandant à être inscrit aux stages notoirement organisés par la CFE-CGC, je consens à ce que des données susceptibles de révéler mon appartenance syndicale soient éventuellement communiquées à ces prestataires (consentement légalement requis conformément à l'article 9.2 d du RGPD, voir fiche n°6 p. 32 et s. du guide « Sensibilisation au RGPD à destination des organisations syndicales de salariés », CNIL 2023).

Vous recevrez une confirmation d'inscription sous quinzaine par e-mail. (Merci de nous fournir cette information indispensable pour traiter votre demande).

Dès l'envoi de votre inscription, prenez vos dispositions pour réserver votre hébergement et votre transport.

La convocation et le programme du stage vous seront envoyés DEUX SEMAINES AVANT LE STAGE.

Le / /

Signature :